

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur-Fraternité-Justice

AMBASSADE DE MAURITANIE EN SUISSE
MISSION PERMANENTE AUPRÈS DE L'OFFICE DES
NATIONS UNIES ET DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES A GENÈVE



الجمهورية الإسلامية الموريتانية

شرفه - اخاء - عدل

سفارة موريتانيا با سويسرا
البعثة الدائمة لدى الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية في جنيف

MISRIM/GE/099/15

La Mission permanente de la République Islamique de Mauritanie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres Organisations internationales en Suisse présente ses compliments au Secrétariat du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) et en se référant à sa correspondance en date du 18 mai 2015 concernant la résolution du Conseil des droits de l'homme 25/2 sur la promotion du droit à liberté d'opinion et d'expression, a l'honneur de lui transmettre la contribution du Gouvernement mauritanien à l'élaboration du rapport sur cette résolution.

La Mission permanente de la République Islamique de Mauritanie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres Organisations internationales en Suisse saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme les assurances de sa très haute considération.

OHCHR REGISTRY

06 AUG 2015

Recipients : SPB.....
.....
.....
.....



Geneve, le 27 juillet 2015

P.J. Note portant le rapport

Secrétariat du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme
Palais des Nations
1211, Genève 10
CH

Environnement juridique favorable à la liberté d'expression et d'opinion

Les libertés publiques veulent que l'Etat reconnaisse aux individus le droit d'exercer un certain nombre d'activités déterminées, on parle de liberté parce qu'il s'agit d'agir sans contrainte et des libertés publiques car elles reviennent aux organes de l'Etat de les assumer en sa qualité de titulaire de la souveraineté juridique.

Les libertés publiques n'ont de sens que si elles ne sont pas bafouées en droit et en fait.

Le paysage médiatique en Mauritanie a connu, d'importants changements, avec la consolidation de l'arsenal juridique propre à la liberté d'expression à travers la promulgation de lois permettant de créer un environnement favorable à la liberté d'expression et d'opinion.

Ces efforts ont concouru à propulser la Mauritanie en tête en matière de liberté de presse dans le monde arabe, selon le témoignage de plusieurs organisations internationales.

L'audiovisuel public : Radio et télévision nationale

La Loi 045/2010 relative à la libéralisation de l'audiovisuel.

En 2012, les médias publics, la radio et la télévision nationale, se sont transformés en sociétés à participation où l'Etat détient tout ou partie des actions. L'objectif est de garantir l'aspect service public de ces organes afin d'offrir aux citoyens un accès à la libre expression dans ces médias et à l'éducation, tout en permettant l'exécution de la politique du gouvernement sur le plan radiophonique et télévisuel.

Le pluralisme politique et culturel est devenu une réalité sur l'antenne de radio Mauritanie et sur les plateaux de la télévision de Mauritanie (les médias publics).

L'audiovisuel privé

Conformément à la Loi 045/2010 du 26 juillet 2010 relative à l'audiovisuel, quatre licences ont été attribuées à des chaînes de télévision privées commerciales et à cinq stations radios privées commerciales, qui ont déjà commencé leur diffusion.

Cette démarche a permis de consolider le droit du citoyen à la communication, à l'accès à l'information et à l'expression, tout en ouvrant les canaux de l'expression à l'ensemble de la classe politique qui peut désormais communiquer directement avec ses militants. Ces différentes radios et télévisions :

Télévisions:

- ✓ TV Sahel,
- ✓ El Watania,
- ✓ El Mourabitoune,
- ✓ Dava,

- ✓ chinguitti TV

Les radios

- ✓ Radio Kobenni,
- ✓ Saharamédias,
- ✓ Nouakchott Libre
- ✓ Radio Attanwir

Presse écrite papier

La presse écrite est caractérisée depuis 2006, constate le Rapport de la HAPA, par une grande diversité de titres et de contenus. En 2013, les équipes de la HAPA ont recensé quelques 204 institutions de presse, dont 99 journaux et 77 sites électroniques ainsi que 28 journaux possédant une interface électronique.

Presse électronique

La presse électronique s'est imposée d'elle-même du fait des grandes avancées technologiques. Ce type de médium, pris en compte au détour d'une modification de la loi sur la presse, n'a pas tardé à capter une grande partie du public mauritanien. La grande influence que la presse électronique exerce au sein de l'opinion publique nationale, fait de la Mauritanie, l'un des premiers pays arabes à reconnaître le statut de journaliste à ses acteurs. L'intégration de la presse électronique dans le paysage médiatique lui a ainsi permis, souligne le Rapport, de bénéficier de l'aide publique à la presse.

Des mécanismes en place

La **Mauritanie** est un pays démocratique ouvert au dialogue inclusif et participatif et dans le but de promouvoir les plus hauts standards de protection des droits de l'Homme, l'Etat a mis en place des mécanismes efficaces de promotion et de protection des droits de l'homme, une liberté d'expression et d'association reconnue où toutes les sensibilités s'expriment., avec près de 7000 mille ONG, de nombreuses centrales syndicales, une centaine de partis politiques et plusieurs milliers de coopératives et d'organisations communautaires.

Interrogé plusieurs fois par des journalistes en 2013 et 2014 sur l'état de la liberté d'expression en **Mauritanie**, le Président **Mohamed Ould Abdel Aziz** n'a cessé de déclarer en substance que la liberté d'expression était une réalité indiscutable en Mauritanie comme preuve : « *il n'y a pas de prisonnier d'opinion en Mauritanie* ».